

JDJ

Le Journal Du Jeudi - N°36- Du 10 au 17 janvier 2019



LES DÉROBADES DE SONKO

Par SORO DIOP

Allez à Gawlo.net & cliquez pour télécharger !

JDJ

Le Journal Du Jeudi

A FOND DANS L'INFO DÉCALÉE !



POUR VOS INSERTIONS

33 827 33 31 / 77 503 00 10

Editeur & Directeur de publication : Mansour Dieng

Rédacteur en chef : Marc Senghor

Conseiller éditorial : Salif Samb

Développement : Momo Dieng

Infographie : Isopubli@gmail.com

Tél : 33 827 33 31 - Commercial : 77 503 00 10

- email : cordior@orange.sn

Bientôt !

AFRIQUE
Icone

Janvier 2019

Le magazine de Référence de toutes
les générations !

Issn 0850-6809, n° 123

1 000 CFA • Afrique : 2000 F

• Europe 8 euros • Amérique 15\$

NOUVEAU PRIX
1000 FR\$

KADIJE BARRY
LA TOP GIRL AFRICAINE
**QUI FAIT
FANTASMER
L'EUROPE**

NUIT DU BOUBOU
**LE MALI À
L'HONNEUR**

BEAUTÉ
DIODIO COUTURE

POUR VOS INSERTIONS 33 827 33 31 / 77 503 00 10 / 77 299 49 60

EN HAUSSE

L'Eglise catholique du Sénégal

L'Eglise catholique au Sénégal se prépare à déployer un millier d'observateurs électoraux à l'occasion de la Présidentielle du 24 février 2019, annonce Abbé Alphonse Seck, Secrétaire Exécutif de la Commission épiscopale interterritoriale Justice et Paix, par ailleurs Secrétaire Général de Caritas Sénégal. Une telle mission avait déjà été organisée en 2012, lors des deux tours de l'élection présidentielle et des Législatives de la même année.



Pape Gorgui Ndong

Suite à une rencontre avec le ministre de la Jeunesse Pape Gorgui Ndong, les sortants de l'Inseps ont décidé de suspendre leur grève de la faim entamée il y a 13 jours. Le collectif des inspecteurs de la 25e promotion des inspecteurs du sport dit être rassuré par le ministre qui s'est engagé à saisir, dans les meilleurs délais, les autorités compétentes pour diligenter le dossier. Ces sortants de l'institut national supérieur d'éducation populaire et du sport réclament leur recrutement dans la fonction publique.



Dj Boub

Leral TV Awards a décerné ce mercredi, le prix de «Meilleur Présentateur de l'année 2018» à Boubacar Diallo, alias DJ Boub. C'est dans les locaux de l-radio que la cérémonie de remise du trophée s'est déroulée. La consécration d'un baroudeur du travail. Et fin diplomate et reconnaissant, Boub a dédié ce prix au Groupe Futurs Médias. Chapeau Bas ! Le site leral.net a fait ce choix en se basant sur le vote des internautes.



EN BAISSÉ

Salins du Sine-Saloum de Kaolack

Grogne aux Salins du Sine-Saloum de Kaolack. 97 journaliers réclament leur réintégration. Des travailleurs de l'usine des Salins du Sine Saloum au nombre de 97, on battu le macadam dans les rues de Kaolack. Ils ont terminé leur marche devant la préfecture où ils ont remis au maître des lieux, un mémorandum dans lequel ils réclament leur réintégration dans l'entreprise et de meilleures conditions de travail.



Waly Seck et Pape Diouf

Accusé d'avoir insulté Waly Seck dans un audio, le lead vocal de Génération Consciente, Pape Diouf dément et accuse des personnes mal intentionnées, qui veulent ternir son image. Mais plutôt que de s'arrêter là, le jeune chanteur de Pikine s'est mis à lancer des piques à Waly Seck. Deux jeunes chanteurs qui sont certes des leaders dans leur domaine, mais loin d'être des exemples pour la jeunesse à travers leurs comportements. Dégoutant !



Tyco Tatio

Le célèbre tatoueur Djibril Ndiogou Diop, plus connu sous Tyco Tatio, devrait être jugé hier (finalement renvoyé au 16 janvier) devant le tribunal des flagrants délits. Il est accusé de viol par une de ses clientes, une dame mariée nommée Warda Attam. Placé sous mandat de dépôt en décembre, il attend son jugement en prison. L'affaire a été renvoyée à deux reprises pour non comparution de la partie civile. Ah, ce gosse- là !



Où va le Sénégal ?

THURIFÉRAIRES HIER ET ACTIVISTES AUJOURD'HUI !

Certains Thuriféraires de l'ancien régime Wadiste ont vraiment leur vergogne dans la poche.

A lors qu'ils étaient les plus zélés laudateurs et exécuteurs de sales besognes ou tout simplement garçons de courses de la famille de l'ancien président Wade, ils poussent le ridicule jusqu'à tresser des lauriers à l'actuel président de la République, qui a eu le mérite de battre à plate couture leur mentor à l'élection présidentielle de 2012.

Nostalgiques et sevrés des gâteries et sucettes que leur distribuait leur ancien patron, ils franchissent le Rubicon en tressant des lauriers à l'actuel homme fort qui manage actuellement le pays. Cet homme qu'ils ont, naguère, combattu sans rémission par la parole et la plume. Pour eux, les hérésies d'hier deviennent les vérités d'aujourd'hui.

L'éthique et la déontologie, ils n'en ont que faire. Seuls les intéressent leur bien-être personnel et leur intérêt basement égoïste. La perte des privilèges d'antan les a ligotés dans une bassesse de mauvais aloi qui les pousse à piétiner certaines valeurs.

Triste!

Madior Salla



DÉLOCALISATION DE L'ÉMISSAIRE DE CAMBÉRÈNE Lansana Gagny Sakho annonce un budget de 42 milliards

Les problèmes d'assainissement dans la cité religieuse de Cambéréne seront bientôt un mauvais souvenir pour les populations. Sur instruction du Chef de l'Etat, le Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (Onas), Lansana Gagny Sakho était chez le Khalif Général des Layènes, Cherif Abdoulaye Thiaw Laye. Il s'agissait pour lui de présenter au Khalif Général le projet de délocalisation de l'émissaire de Cambéréne, qui s'élève à 42 milliards de FCFA. Selon M. Sakho, les travaux vont démarrer à la fin de ce mois de janvier.

MAMADOU BADIO CAMARA:

«Les magistrats sauront résister contre toute intimidation»



Le président de la Cour suprême, Mamadou Badio Camara, a soutenu mardi à Dakar que «les magistrats sauront résister contre toute pression et intimidation d'où qu'elles viennent», en allusion aux enjeux de la présidentielle sénégalaise du 24 février 2019. Ces propos ont été tenus par M. Camara, lors de l'audience solennelle de rentrée des Cours et Tribunaux tenue à la Cour suprême, en présence du chef de l'Etat Macky Sall.

Mamadou Badio Camara a précisé que même s'ils ne sont pas impliqués dans l'organisation des élections, «ils soutiennent leurs collègues qui interviennent dans l'organisation jusqu'à la proclamation des résultats», ajoutant que «nul n'a le monopole du patriotisme», et les juges sont «avant tous des citoyens». Il a par ailleurs formulé des vœux pour «la paix des cœurs et des esprits», en perspective de cette échéance électorale. Le thème de la rentrée des Cours et Tribunaux de l'édition 2019 portait sur «les données à caractère personnel».

BAMBEY :

21 cases ravagées dans un incendie à « Ngouye Diogou »



Un incendie d'une rare violence a ravagé plus de 21 cases dans le village de « Ngouye Diogou », dans la communauté rurale de Ngogom, département de Bambeey. Pas de perte en vie humaine mais des dégâts matériels estimés à plusieurs millions de FCFA ont été constatés. L'incendie dont l'origine reste encore à déterminer a été difficilement maîtrisé puisque le forage est tombé en panne et le village rencontre un problème d'approvisionnement en eau depuis près d'un mois.

AFFAIRE KARIM WADE :

Le Sénégal encore débouté à Monaco

La Cour d'appel de Monaco a rejeté, le lundi 7 janvier, l'appel formé par l'Etat du Sénégal contre le jugement du 10 juillet 2018 du tribunal correctionnel de Monaco, informe un communiqué des avocats de l'ancien ministre d'Etat. Selon Me Ciré Clédor Ly et Cie, cette institution avait refusé de confisquer les sommes saisies dans des comptes bancaires, dont l'un appartient à Karim Wade et les autres à ceux qui ont été condamnés, avec lui, par la Cour de répression de l'enrichissement illicite (Crei). «La demande de confiscation présentée par l'Etat est donc définitivement rejetée. C'est une nouvelle victoire pour Karim Wade. L'Etat invoquait l'arrêt du 23 mars 2015 de la Crei, juridiction d'exception supprimée depuis trente ans et réactivée, en violation de la Constitution, par un simple décret du chef de l'Etat, dans le seul but de condamner Karim Wade pour tenter de lui interdire d'être candidat à l'élection présidentielle», indiquent les conseils du candidat du Parti démocratique Sénégalais (Pds).

Macky Sall honoré par la CAF



La Confédération africaine de football (CAF) a honoré le président de la République du Sénégal, Macky Sall, mardi soir, à Dakar, lors de la cérémonie des CAF Awards. Il s'agit de la distinction la plus élevée de la CAF. « C'est le prix de platine adressé aux personnalités pour les efforts consentis pour la bonne marche du football continental », a déclaré le président de l'instance, Ahmad Ahmad. Recevant son prix, le chef de l'Etat a exprimé toute sa joie. « C'est un prix d'encouragement à poursuivre le chemin parcouru et accélérer la cadence. L'Afrique doit rattraper son retard en construisant des infrastructures », a-t-il réagi.



ABDOUL MBAYE MENACE !

La paix sociale au Sénégal reste tributaire du respect de la Constitution et de la Loi par les pouvoirs publics, a déclaré à Dakar, le leader de l'Alliance pour la citoyenneté et le travail (ACT), Abdoul Mbaye, dont les parrainages pour la présidentielle du 24 février prochain ont été rejetés par le Conseil constitutionnel. « Au moment où les appels à la paix se multiplient, nous nous faisons dépendre cette paix du respect par le régime en place de la Constitution et de la Loi », a-t-il notamment indiqué lors d'un point de presse. L'ancien Premier ministre a assuré que l'opposition a déjà sensibilisé les chefs religieux à ce sujet. Le candidat déclaré à la présidentielle du 24 février prochain a signalé avoir introduit, vendredi dernier auprès du Conseil constitutionnel, un recours pour contester le procès-verbal portant notification de ses parrainages. « Notre exigence n'est pas excessive. Nous ne demandons pas autre chose du président du Conseil constitutionnel si ce n'est d'être un fonctionnaire respectueux de la Constitution, de la Loi et des droits de ceux qui, parmi ses concitoyens, décident de se présenter aux élections présidentielles », a-t-il expliqué.

Le Conseil constitutionnel a validé à ce jour les parrainages présentés par 7 candidats déclarés, dont le président sortant Macky Sall, ainsi que 4 de ses challengers, à savoir Ousmane Sonko, Khalifa Sall, Karim Wade et Issa Sall, Idrissa Seck et Madické Niang d'autres candidats (Idrissa Seck, Madické Niang et Malick Gackou) avaient vu leurs rejets avant que leurs dossiers ne soient régularisés. Idrissa Seck et Madické Niang admis, Malick Gackou a été recalé.

La juridiction constitutionnelle a dit avoir reçu 27 listes de parrainage dont 23 « ont été intégralement vérifiées sans contestation », les questions posées par les candidats ou représentants de candidats ayant « porté sur les significations de la rubrique « rejets pour autres motifs », point sur lequel des explications leur ont été données par le président du Conseil constitutionnel, selon le communiqué.

Quatre des listes de parrainage présentées « n'ont pu être traitées » pour diverses raisons, dont non présentation du fichier électoral devant faire l'objet de contrôle, fichier « présentant des anomalies rendant son exploitation impossible, présentation de plusieurs fichiers par lieu de collecte sans regroupement par région ou par représentation diplomatique ».

Aps



PR NDIORO NDIAYE SUR L'ABSENCE
DES FEMMES DE LA PRÉSIDENTIELLE :

"IL FAUT QUE LES FEMMES PRÉPARENT LA SOCIÉTÉ À LES ACCEPTER COMME DIRIGEANTES"

Après le rejet de son dossier de parrainage par le Conseil constitutionnel, la présidente du mouvement "Osez l'avenir", Me Aïssata Tall Sall, avait soutenu que le Sénégal est un pays misogyne. Une position que partage le Pr Ndioro Ndiaye qui pense que le Sénégal n'est pas encore prêt à avoir une femme à la magistrature suprême. "Je confirme effectivement les propos de Me Aïssata Tall Sall", a soutenu Pr Ndioro Ndiaye, en marge de la signature du protocole d'accord entre le Plateforme nationale des organisations de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'artisanat (Pnoaa) et le Sénégalalo Gambien Women Fédération (Sgwf). Selon l'ex-ministre de la Famille sous Diouf, le Sénégal n'est pas encore prêt à avoir une femme à la magistrature suprême. Un travail de longue haleine doit être mené pour lever certains obstacles. "Il faut que les femmes préparent la société à les accepter comme dirigeantes, comme leaders", affirme l'ancienne Directrice adjointe de l'organisation internationale pour les Migrations (OIM) qui exhorte ses sœurs à ne ménager aucun effort pour déconstruire ces appréhensions. "Il faudra davantage de compétences, davantage de présence dans les emplois où les décisions se prennent, car la société n'est pas encore prête. C'est simplement comme cela qu'on pourra avoir des femmes chefs d'État", a dit le Pr Ndioro Ndiaye.

PRÉSIDENTIELLE, PARRAINAGE, RABAT D'ARRÊT DE KHALIFA SALL...

LE FORUM CIVIL ALERTE SUR LES RISQUES D'INSTABILITÉ

Le Forum civil a invité, dans une déclaration rendue publique, le Président Macky Sall à nommer une personnalité indépendante pour conduire le processus électoral. Birahim Seck et ses camarades attirent l'attention sur les risques de basculement du pays dans une situation d'instabilité sans précédent.

La situation actuelle du pays est caractérisée par une certaine angoisse et des craintes des populations et des investisseurs sur l'avenir immédiat du Sénégal dans un contexte où les contestations sur le processus pré-électoral font rage.

Dans sa déclaration en date du 9 octobre 2018, le Forum Civil avait attiré l'attention de l'opinion nationale et internationale sur le profond désaccord de la classe politique sur les règles du jeu électoral notamment la loi instituant le parrainage, le maintien au ministère de l'intérieur chargé d'organiser les élections, d'une personne présumée partisane par une frange importante des parties prenantes et qui est de surcroît membre du directoire du parti et de la coalition au pouvoir.

De l'indépendance du Sénégal à aujourd'hui, les sollicitations répétées des Juridictions à des fins de résolution de conflits entre politiques, ont fini déroder les bases de la relation de confiance entre l'État et les citoyens. De plus, la perception d'une forme de sélectivité dans le traitement de plusieurs dossiers judiciaires conforte l'opinion dans le sentiment d'une instrumentalisation de la Justice.

La récente sortie du Président de l'Union des Magistrats Sénégalais (UMS) sur la présence et le rôle actif de Monsieur le Président de la République au sein du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) ne fait que conforter la thèse d'une magistrature sous tutelle de l'Exécutif annihilant le principe sacro-saint de l'indépendance de la Justice. La démocratie et l'État de droit ne sauraient fonctionner de cette manière.

Le Forum Civil rappelle que le Gouvernement doit instaurer en débat les questions sur lesquelles portent les projets de réformes, en tenant compte du caractère obsolète du système actuel de gouvernance publique et d'éviter d'enfermer les réformes institutionnelles dans la temporalité d'un mandat et de mettre les citoyens dans une position inconfortable au moment du choix.

Ainsi la loi sur le parrainage a été adoptée sans débat occultant ainsi un des fondamentaux d'une démocratie véritable à savoir le dialogue, ce qui a engendré cette situation de contestation, menaçant la paix et la stabilité sociale du Sénégal.

Le parrainage étant institué par une loi, le Forum Civil constate cependant pour le déplorer que le processus de vérification des parrainages a été faussé dès le départ par un déficit de transparence et de fiabilité, car les données de base devant servir de référentiel de comparaison n'ont pas été transmises aux candidats à la candidature. Il y a eu aussi une réelle rupture du principe d'égalité des candidats à la candidature devant les règles du jeu électoral.

De plus les candidats à la candidature



n'avaient aucun moyen de savoir si les parrainages transmis au Conseil Constitutionnel ont fait l'objet de vérification avec les mêmes données de base. Finalement le processus électoral est bâti dans le moule de la défiance et non de la confiance des acteurs, condition substantielle aux bonnes pratiques internationalement reconnues en matière électorale.

Les manquements constatés et tardivement présentés aux citoyens par les Observateurs de la société civile, relatifs à « l'absence de référentiel précis disponible pour tous les candidats pour éviter les erreurs matérielles, l'absence d'informations sur le logiciel de traitement des données utilisées (quel logiciel, comment a-t-il été paramétré, etc.) » Constituent des vices substantiels au processus de vérification des parrainages et ont causés des rejets de listes de parrainage de candidats à la candidature.

La paix sociale est menacée, la stabilité de la sous-région est très fragile et les vulnérabilités du pays avérées. Au vu de cette situation, le Forum Civil réitère la demande formulée dans sa déclaration du 9 octobre 2018 consistant, pour le Président de la République, garant constitutionnel de l'unité et de la cohésion nationale, de désigner une personnalité ou un organe consensuel et indépendant pour la poursuite de l'organisation de l'élection présidentielle.

En matière judiciaire, le sentiment le mieux partagé aujourd'hui est celui d'une justice au service de l'exécutif, une instrumentalisation à outrance de la justice à des fins de politique politicienne

Relativement à l'affaire du Maire de Dakar, le Forum civil constate que son mode de

traitement semble sortir du principe de redevabilité au cœur de toute politique de bonne gouvernance, à laquelle devraient être soumis tous les détenteurs de charges publiques sans discrimination, pour emprunter les voies de l'élimination par voie judiciaire d'un candidat à la candidature à la présidentielle de 2019.

Le Forum Civil invite la Cour suprême et le Conseil Constitutionnel à respecter les droits de Monsieur SALL sur le caractère suspensif en matière de Rabat- d'arrêt tels que prévus par les articles 37, 38, 39, 49, 51 et 52 de la loi organique n°2017-09 du 17 janvier 2017 relative à la Cour suprême.

Depuis quelque temps, nous constatons un certain désordre du Droit provoqué par ceux qui sont chargés de le protéger et de le mettre en œuvre. C'est pourquoi le Forum Civil attire l'attention du Conseil Constitutionnel sur les risques de basculement du pays dans une situation d'instabilité sans précédent.

La section sénégalaise de Transparency International exhorte tous nos concitoyens à aller retirer leur carte d'électeur afin de pouvoir accomplir librement leur droit de vote le jour du scrutin. Le Forum Civil invite les forces de sécurité et de défense à la retenue en garantissant la sécurité aux citoyens afin de permettre à notre pays d'avoir un scrutin libre, apaisé et transparent mais aussi appelle les acteurs politiques, toutes obédiences confondues, au sens de la responsabilité et à la sauvegarde de l'intérêt général pour éviter des contentieux et des violences pré et post électoraux préjudiciables à la stabilité du pays.

PARRAINAGE ÉLECTORAL

LES « MACKYSARDS » ENGAGENT LE BRAS DE FER AVEC LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL



On se demandait lors de notre dernière édition si les recalés du parrainage n'allaient pas prendre le mackys.

Désormais, c'est chose faite puisque les discours des malheureux candidats à la candidature se sont durcis contre le Conseil constitutionnel. Aussi ces « mackysards » engagent-ils le bras de fer contre les « Sages ».

Sur les 27 candidats qui étaient partis pour la pêche aux parrains, finalement, le Conseil constitutionnel n'en a retenu que 7. Il s'agit de Macky Sall, président sortant et candidat de la coalition Bennoo Bokk Yaakaar, qui a validé 62 689 parrains, Ousmane Sonko, candidat de Pastef qui passe avec 61 791 signatures, El Hadji Issa Sall, du Parti de l'unité et du rassemblement (Pur), qui valide 63 262 signatures, Khalifa Sall, candidat de la coalition «Taxawu Senegaal ak Khalifa», qui récolte 57 758 signatures et enfin Karim Meissa Wade, «Karim Président 2019» qui obtient 55 047 signatures valides, d'Idrissa Seck et de Madické Niang. Sur les trois qui étaient admis au second tour, Malik Gakou a été finalement recalé. Ainsi 20 candidats ont été ajournés dans la plus grande controverse pour motifs divers sans avoir la possibilité de puiser dans le stock de leurs réserves de remplacer les parrains invalidés.

Déjà 25 sur les 27 candidats de départ se sont constitués en collectif pour en découdre avec le pouvoir qui s'est servi du Conseil constitutionnel pour les éliminer de la compétition présidentielle. On le disait dans notre dernière édition, que le C-25 risque de

prendre le Mackys avec cette hécatombe de candidats mis hors-course. Le 7 janvier dernier, lors d'un point de presse, un des recalés, en l'occurrence, Abdoul Mbaye s'en est vivement pris à la Haute juridiction en ces termes : «*Au moment où les appels à la paix se multiplient, nous nous faisons dépendre cette paix du respect par le régime en place de la Constitution et de la Loi. Nous ne demandons pas autre chose du président du Conseil constitutionnel si ce n'est d'être un fonctionnaire respectueux de la Constitution, de la Loi et des droits de ceux qui parmi ses concitoyens décident de se présenter aux élections présidentielles*». Donc pour le président de l'Act, cette paix civile devient précaire dès l'instant que les « sages » ne daignent plus respecter le principe d'égalité entre tous les candidats à la candidature.

Au préalable, Boubacar Camara, candidat recalé, avait mis en garde le Conseil constitutionnel, sur la stabilité du pays menacée par les manipulations de Macky Sall. «*Nous appelons l'attention du CC sur sa responsabilité historique et l'invitons à une vigilance accrue devant les manipulations du pouvoir. Nous interpellons solennellement le Président Macky SALL et le mettons en garde sur les conséquences de cette forfaiture sur la stabilité du pays. Nous lançons un appel à la société civile, aux partenaires techniques et financiers du Sénégal et ambassadeurs accrédités dans notre pays pour qu'ils accordent une attention particulière aux faits graves qui se déroulent sous nos yeux*» dit, amer, le leader de Fippu Jengu. En sus, il a déclaré que les « sages » veulent la paix, il faut le processus de validation des parrainages soit repris

sinon aucun recalé n'acceptera d'être éliminé illégalement.

Le 7 janvier dernier, c'est au tour de Hadjibou Soumaré de s'en prendre au chef de l'exécutif à travers une missive incendiaire. «*L'heure est si grave, que chaque Sénégalais, quelle que soit la position qu'il occupe dans l'appareil d'Etat, comme fonctionnaire judiciaire, administratif, militaire, para militaire ou comme simple citoyen doit être conscient, que par sa posture il est en train d'écrire les pages d'histoire d'un Sénégal de stabilité ou d'instabilité, dont les seuls responsables, seront ceux qui n'auront pas su prendre leur responsabilité*», alerte l'ancien Premier ministre.

Aujourd'hui, Moustapha Guirassy, autre victime du parrainage, demande la reprise du processus de validation des parrainages ou le boycott des élections. Une hypothèse peu envisageable si l'on sait que les qualifiés provisoires n'iront jamais dans le sens de boycotter la présidentielle.

Le 8 décembre dernier, lors de son investiture, Mamadou Diop Decroix, avait lancé cette mise en garde à l'endroit de Macky Sall. «*On crée les conditions de déstabilisation de notre pays. Si Macky Sall n'arrête pas dans la direction qu'il prend, le Sénégal entrera en difficultés et il sera le seul et unique responsable de ce chaos*», prédit-il. Ainsi, il prévient aussi Macky Sall contre les « faucons » de son entourage qui lui font croire qu'il peut passer au premier tour de la présidentielle. «*Ce sont les mêmes qui poussaient Abdou Diouf à refuser la victoire de Abdoulaye Wade. Ceux-là, dès qu'Abdou Diouf est parti, ils se sont retrouvés autour d'Abdoulaye Wade. Si on les avait écoutés, le pays serait en difficultés aujourd'hui. Le pays court vers de grands dangers. Ces mêmes gens sont autour de Macky Sall et le poussent à créer les conditions d'une élection non démocratique et non fiable. Si Macky Sall les suit, il se créera des problèmes et il créera des problèmes au pays*», alerte Diop Decroix.

Aujourd'hui, les tirs groupés sur les institutions et autorités judiciaires ont pris une telle ampleur que le président de la République, lors de la rentrée des cours et tribunaux tenue ce 8 janvier, a promis de «*protéger les magistrats en assurant que ce qui est arrivé dans le passé (allusion faite à l'assassinat du juge constitutionnel Me Sèye en mai 1993) ne se reproduira plus*». Tout cela traduit l'extrême danger qui guette le pays avec ce parrainage qui a fini d'exacerber les tensions de tous les côtés.

Mark Senghor



PRÉSIDENTIELLE 2019

LE TEMPS DES ADMIS ET DES RECALÉS

Le parrainage vient de livrer ses résultats avec sept candidats qui passent : Idrissa Seck, Macky Sall, Madické Niang, Karim Wade, Khalifa Sall, Issa Sall et Ousmane Sonko.

Parmi les recalés, ceux dont l'échec a été le plus retentissant sont Malick Gackou et Bougane Gueye Dany.

Pour le patron de D`D-média, l'étonnement a été d'autant plus grand qu'il avait brandit un document signé par un huissier attestant de l'enrôlement pour son camp de plus de 700.000 parrains. Cependant, pour un observateur averti, c'était le début de la suspicion. Le huissier ne pouvait que constater un nombre à lui présenté sans pour autant pouvoir attester la conformité. Il ne dispose du fichier électoral pour faire se travail ni de la liste des autres candidats afin de vérifier les doublons. Le candidat ne sait peut être pas que c'est en brandissant le document du huissier qu'il a attiré l'attention sur lui et dans le mauvais sens. Qu'il soit recalé ne surprend pas les plus avertis. L'autre grosse erreur c'est d'avoir fait l'émission « Jakaarlo » de la TFM sans pour autant corriger sa communication centrée à outrance sur le « Je » et le « Moi » depuis qu'il s'est engagé en politique. Il est d'ailleurs entrain de répéter les mêmes erreurs en voulant surfer sur deux tableaux d'alliance avec Sonko ou le PUR. Quand on est en politique, les choix doivent être clairs et bien tranchés. Il ne peut pas être avec les deux en même temps, à moins qu'il n'ait une troisième option qui la mènerait vers le camp présidentiel. Avec Bougane, il faut s'attendre à tout. Il nous avait dit qu'il n'était pas candidat pour 2019, il a ensuite cherché à l'être ; Il nous a informé de l'enrôlement de plus de 700.000 parrains, au finish presque rien.

L'autre grosse surprise concerne Malick Gackou. Ce dernier on l'a tous vu se battre pour être parmi les premiers à déposer sa liste de parrainage. Il s'en est même sorti avec un œil mal en point. Le discours qu'il nous a servi ce jour là était tellement guerrier que l'on a pensé un temps qu'il pouvait bien représenter l'aile dure de l'opposition. Maintenant lors de sa dernière sortie du Conseil Constitutionnel après avoir été recalé, la teneur de son discours a surpris plus d'un, même ses propres souteneurs. Le Monsieur est apparu trop conciliant et presque pas trop surpris, ce qui fait croire à certains observateurs que tout a été négocié et que le leader du Grand

Parti réserve bien des surprises pour les jours à venir.

Parmi ceux qui sont passés, il serait intéressant de s'arrêter sur les cas de PUR et de PASTEF qui ont réussi l'exercice dès le premier essai contrairement à des partis traditionnels comme Rewmi. PUR s'appuie sur une organisation huilée et qui s'adosse sur un pan de la confrérie Tidiane : les moustarchidines. Il faut vraiment être dupe ou malhonnête pour ne pas reconnaître que ce parti puise sa force de la foi que beaucoup de talibés ont de leur guide spirituel, Serigne Moustapha Sy. C'est ce qui explique même que l'investiture de leur candidat a été reporté une fois au moment où il y'avait une brouille entre Issa Sall et Serigne Moustapha. Rien ne peut se faire sans ce dernier. Celui ou celle qui aura le nombre de talibés dans ce groupe aura plus ou moins le score du candidat lors des élections. Ce score ne sera pas élastique : ce sera inférieur ou égal au nombre de talibés du guide religieux. PUR a réussi le parrainage car le gros du travail a été fait au sein des dahiras. Chaque membre s'est inscrit sur les fiches remises à son responsable de dahira.

Concernant PASTEF, la force a résidé dans l'organisation interne et de traitement des informations reçues. La majorité des primo votants a été écartée pour mettre le focus sur des parrains ayant l'habitude de voter pour ainsi minimiser les doublons et les rejets pour autres motifs. La stratégie de porte à porte a aussi produit des résultats probants nonobstant que la liste des parrains de Sonko ait été déposée très tôt.

Pour Benno Bokk Yaakar, son passage n'a pas surpris ; Ce qui n'est pas le cas de Madické Niang qui jusqu'à présent n'arrive pas à expliquer où est qu'il a trouvé ses parrains en trois mois.

Aujourd'hui, ce qui est claire c'est la prochaine invalidation de la candidature de Karim Wade qui n'est pas inscrit sur les listes électorales : c'est un constat. Pour Khalifa Sall aussi même si le rabat d'arrêt est agité, cela nous surprendra après tous ces efforts déployés que l'ancien Maire de Dakar soit candidat.

Quoi qu'il en soit il y'aura des élections et les sénégalais continueront de vivre au delà du 24 Février 2019.

Vive le Sénégal

LES DÉROBADES DE SONKO

Par SORO DIOP

Il est quand même curieux. Comme il nage de contradiction en contradiction, si ne n'est d'accusation gratuite en accusation gratuite, Ousmane Sonko ! Face aux indications précises de Madiambal Diagne qui met à nu ses micmacs financiers et autres pratiques aux conflits d'intérêts éloignés de toute éthique professionnelle, on n'a eu droit, de sa part et de sa riposte, qu'à des parades et des dérobadades. Non, c'est trop facile, comme posture et position !

Avec des «faits précis», Madiambal Diagne révèle dans l'émission «Le Jury» de Iradio et dans sa chronique hebdomadaire du Lundi, publiée dans Le Quotidien que le sieur Ousmane Sonko -qui ne le nie pas- est propriétaire d'une agence privée, spécialisée dans le domaine de la fiscalité, Altas, alors même qu'il était un fonctionnaire de l'Etat dans le même secteur, qu'il s'est fait lui aussi une sorte de «Monsieur 12%» dans une transaction foncière dans laquelle il a récolté un magot de 12 milliards de francs CFA. Et face à de telles révélations, Ousmane Sonko se réfugie derrière deux arguties aussi légères qu'un duvet au vent.

La première argutie consiste à dire qu'il avait, lui-même, écrit des lettres au Procureur, à l'OFNAC et à l'Inspection Générale d'Etat. Sans réponse. Qu'à cela ne tienne ! Mais justement, Madiambal Diagne ne lui offre-t-il pas une occasion en or de tirer au clair cette affaire des 94,5 milliards dont il prétend qu'ils se sont volatilisés suite à un détournement du Directeur des Impôts et Domaines, alors que lui Sonko n'est pas bien propre dans cette opération ? Si les institutions saisies par Sonko avaient réagi pour anéantir sa plainte, on aurait assisté à la sarabande politico-médiatique si courant par le temps électoral qui court pour émettre de décibels sur une mise à mort d'un opposant politique.

La deuxième argutie d'une déconcertante facilité consiste, celle-là, à traiter Madiambal Diagne de «mercenaire de la plume». Sans plus ? Justement, Ousmane Sonko avait ici aussi une belle opportunité de prouver son accusation en portant plainte face des graves révélations qui touchent son intégrité de candidat qui prétend mener le pays sur le chemin de la vertu. Il aurait ainsi obtenu, d'une autre manière, une réponse des institutions qu'il avait saisies pour faire la lumière sur une

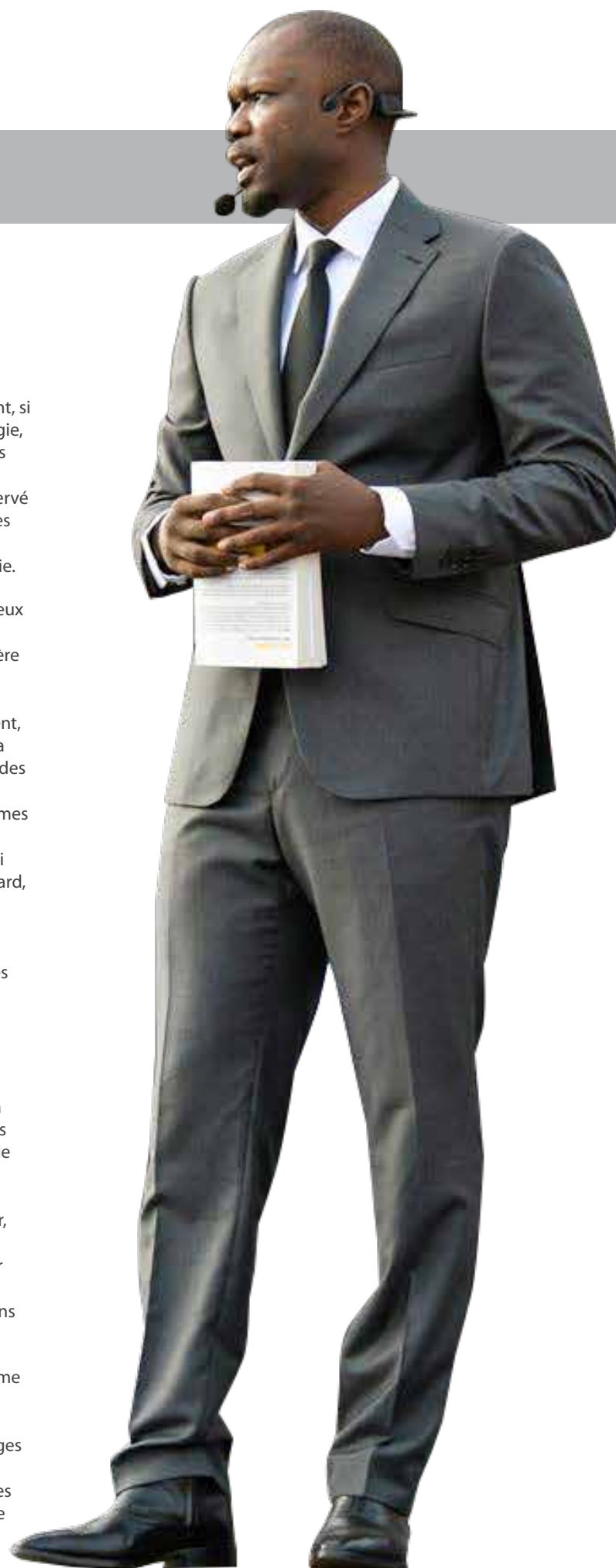
«nébuleuse» dans laquelle des documents prouvent qu'il n'en sort pas avec clarté.

Au fond, la leçon de tout cela est qu'il faut se méfier de ceux qui veulent se dresser, en public, en parangon de la vertu. Très souvent, si on sonde les profondeurs de leur psychologie, les vertus qu'ils prétendent incarner sont les refuges des vices qu'ils veulent cacher. On connaît le sort infamant que l'histoire a réservé un candidat à une présidentielle aux affiches qui brandissaient une «main blanche». Une main blanche finalement noire d'escroquerie.

Les opposants, s'ils sont tant soit peu soucieux de la transparence, de l'éthique et de la déontologie doivent aussi réclamer la lumière à Ousmane Sonko si tant est qu'ils militent pour la sauvegarde des biens du peuple, comme ils ne cessent de le seriner. Justement, c'est la faillite de l'opposition classique qui a participé à fabriquer Ousmane Sonko avec des complaisances politico-médiatiques. Ils ont engendré, faute de discours et de programmes crédibles, un accroc de la victimisation, un néophyte politique qui se veut se faire aussi gros qu'un beauf... présidentiable. Ce braillard, porteur d'un programme néo-nationaliste enrobé de patriotisme pour faire passer la pilule amère dans laquelle coule une bile revancharde qu'il promet de déverser sur les anciens chefs d'Etat trouve dans ce terreau (in)fertile un espace de prédilection pour sa propagande populiste et un cache-sexe politique à ses vices.

D'ailleurs, l'inconstance de Sonko avait déjà affleuré lorsque certains ont débusqué dans son discours des relents «salafistes». Dès que telles accusations ont commencé, à quel exercice s'est livré Sonko ? Aller dans les grandes familles confrériques, se prosterner, se recueillir comme pour leur donner des gages. Tout cela indique qu'il faut continuer avec lucidité, sans passion aveugle à interroger l'idéologie dont il est porteur. Sans diabolisation ni banalisation.

On découvre alors que Sonko cultive la même posture ingénieuse que les extrémistes qui usent avant de passer à l'action d'une soft propagande à travers des diffusions messages sur la toile, les réseaux sociaux et les vidéos astucieusement profilées dans des stratégies rhétoriques destinées à séduire l'opinion. Le discours politique y fonctionne comme un discours publicitaire.



L'HEURE DE VÉRITÉ D'OUSMANE SONKO

Par Oumou Wane



Avant d'aborder la campagne présidentielle au Sénégal, qui prend des tournures « abracadabrantiques », je voudrais apporter mon soutien à Jean-François Mbaye député (LREM) en France, qui a reçu une lettre raciste qui lui promet « une balle dans la tête », un courrier où il lui est reproché d'être un « noir de service ». « De quel droit un Africain vient se mêler des problèmes de la France », demande l'auteur lâche et anonyme au député né à Dakar. Voilà, ça ne changera rien de le dire, mais ça fait du bien.

Chez nous, en cette veille d'élection, ce sont les journalistes que l'on insulte à souhait pour peu qu'ils nous donnent un autre éclairage sur tel ou tel candidat ou encore qu'ils demandent à ces candidats des explications. À 7 semaines d'élire ou de réélire notre Président, c'est le leader du Pastef Ousmane Sonko, qui est sommé de s'expliquer sur un magot de 12 milliards de francs Cfa de commissions escomptées dans une affaire de société « Atlas », créée avec Ismaila Ba, doublée d'une autre société « Mercalex » créée au pied levé avec le même Ismaila Ba gérant, et hébergée dans les mêmes locaux, avec les mêmes numéros de téléphone etc...

Ici on attend des explications sur ces montages en poupées russes censés potentiellement capturer les indemnités de l'Etat.

Décrit comme un fonctionnaire peu scrupuleux par le journaliste Madiambal Diagne, qui précise « J'accuse Ousmane Sonko sur des faits précis », c'est aujourd'hui au candidat à la présidentielle qu'il appartient d'édifier le peuple sénégalais sur sa probité et son intégrité, premiers devoirs des fonctionnaires. Et c'est aussi simple que ça !

Monsieur Sonko devrait tout bonnement répondre aux questions soulevées par les accusations « précises » de Madiambal, plutôt, comme le rapporte le journaliste, de : « m'abreuver d'injures et demander à son public de faire de même ».

Messieurs les responsables politiques, car j'exclus ici les dames, d'une manière générale, merci de respecter le choix des sénégalais et d'arrêter d'insulter leur intelligence.

Nous voulons juste savoir et connaître la vérité, afin de se faire une opinion. Monsieur Ousmane Sonko est-il le sauveur comme il se décrit ou au contraire un danger pour la paix sociale et pour la stabilité économique de notre pays ? Un avant-gardiste éclairé ou un populiste inexpérimenté ?

Il dit vouloir sortir le Sénégal du Franc CFA s'il est élu mais comment s'y prendra-t-il concrètement, car une chose pareille ne se fait pas en claquant des doigts !

Autre question, soulevée celle-ci par Assane Diop, un journaliste sénégalais de RFI, invité sur le plateau de la chaîne TV5 Monde, et nouvelle volée d'injures et de mensonges sur la toile. Décidément, en matière d'abrutis, nous n'avons besoin d'aucun étranger pour

nous insulter ! Assane Diop donc, au moment d'être questionné sur les atouts du « phénomène Sonko », le journaliste lâche une bombe : « Sonko manie le salafisme ». Sur les réseaux sociaux, c'est le déchaînement !

Or, en pleine campagne présidentielle, il est intéressant d'écouter tous ceux qui briguent la magistrature suprême et surtout d'analyser leurs arguments.

Nous sommes dans un pays de droit et de valeurs. Notre conception de la civilisation s'oppose en tous points au pouvoir de la barbarie. Notre vision de la religion musulmane, Dieu merci, nous distingue par ses particularités d'ouverture et de tolérance, aux antipodes de l'idéologie islamiste.

C'est pourquoi quand nous entendons des propos extrémistes dans la bouche de certains candidats, nous sommes en droit de nous demander s'ils sont en adéquation avec les principes élémentaires de notre société, et tout simplement s'ils sont solubles dans notre démocratie.

Nous devons donc savoir les choses essentielles relatives à nos dirigeants, appartenances religieuses, déclarations de patrimoine, vision de la société... Quel rôle pour les jeunes ? Quelle place pour les femmes ? Sont-ils constructifs et rassembleurs ?

Je pense aux jeunes en priorité. Ce scrutin leur appartient. Une génération qui a le sentiment d'être ignorée. Même quand elle se mobilise, elle ne se sent pas écoutée, alors forcément la confiance chute. Ils se voient comme les grands oubliés de l'action politique. Est-ce une raison pour tomber dans les pièges de la démagogie et des fake news ? On l'observe partout dans le monde, les jeunes générations ne sont pas vaccinées contre le populisme.

Dans le doute, il me semble plus sage de comparer ce qui est comparable. C'est pourquoi, au delà d'un livre de grandes intentions, qui au passage ignore parfaitement les femmes, j'attends de Sonko qu'il dévoile enfin son programme. S'il est élu, en tant que polygame, laquelle de ses 2 épouses vivra au palais ? Resteront-elles toujours voilées et quels exemples donneront-elles aux jeunes Sénégalaises ?

Le leader du Pastef a beau jeu de dire sur pressafrik.com : « Si les Sénégalais votent pour lui et disent qu'ils préfèrent Macky Sall, malgré sa mauvaise gestion, en ce moment-là, ils sauront tous à quoi s'en tenir ».

Je sais pour ma part, que je ne veux pas revenir en arrière, que la société sénégalaise doit avancer, et vite... Je vois aussi de quel côté sont les réalisations d'infrastructures de développement, l'éducation et la formation, la santé, la lutte contre le chômage et les inégalités... Et qui plus est, sans aucune insulte à la bouche.

Carrefour

ELECTRONIQUE

Showroom

MULTIMÉDIAS

Réfrigérateurs - Cuisinière - Télé - mi Cro-ondes - Robo mixeur - Machine à Café - Téléphone



Carrefour des grandes marques

LG SAMSUNG INDESIT Hisense Panasonic Moulinex Midea
 TCL CALOR ARISTON Tefal Haier Whirlpool SHARP KENWOOD
 SEB Electrolux NESPRESSO HITACHI SOLSTAR Brandt
 magimix BOSCH KitchenAid PHILIPS Westpool

96, avenue georges pompidou - dakar (sénégal) tél : + 221 33822 6500 - gsm : 78 420 10 10 / 77 194 94 94
 Mail : carrefour01@gmail.com - www.carrefour-electronique.com